

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 4 octobre 2022

Convocation du : 23/09/2022

Le quatre octobre deux mille vingt deux à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, F ROUCHALEOU, S BONNIN, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, C
EBERHARDT, L AMAURY, V LAGARDERE

Procuration : E DUFOURG à C EBERHARDT

SECRETAIRE : Loïc AMAURY

ORDRE DU JOUR :

- Achat photocopieuses école
- Parc photovoltaïque
- Démission 2^{ème} adjointe
- Vœux 2023
- RPQS
- Questions diverses

Monsieur le Maire explique que suite aux démarches engagées concernant les économies d'énergie, la commune doit montrer l'exemple.

Quelques mesures vont être mises en place, notamment :

- supprimer l'ampoule du spot du clocher qui consomme énormément
- disjoncter certains lampadaires, une étude a été demandé au SDEEG pour extinction et pose de lampe led.

Pour rappel le bouclier pour les petites communes est de 15 % et pour les plus grandes 50% remboursé par l'Etat.

Véronique LAGARDERE propose qu'une étude soit menée quant à la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion anti-LGV a eu lieu le 1^{er} octobre et qu'il était présent puisque pour rappel ce projet anti-LGV fait partie intégrante du programme de la municipalité.

⇒ ACHAT PHOTOCOPIEUR ECOLE :

Monsieur le Maire informe les membres que le photocopieur de l'école n'est plus en état de fonctionnement. Pour rappel ce photocopieur était celui anciennement de la mairie et il n'a avait plus d'entretien sur la machine trop désuète. Trouver des consommables est devenu impossible également.

La maîtresse cette année fait beaucoup de photocopies et il propose de racheter une photocopieuse en location et de changer celle de la mairie et d'installer celle de la mairie qui est récente, à l'école.

A l'unanimité, les membres présents VALIDENT l'achat d'un nouveau photocopieur et charge Monsieur le Maire de signer les devis et d'inscrire les dépenses sur le budget 2022 de la commune.

9 POUR

⇒ ENQUETE PUBLIQUE PARC PHOTOVOLTAIQUE :

Monsieur le Maire informe les élus que l'enquête publique aura lieu le 6 octobre à 19 heures à la salle des fêtes.

⇒ DEMISSION 2eme ADJOINTE :

Monsieur le Maire rappelle que Sabrina MOULLEC, 2^{ème} adjointe a démissionnée de son poste le 19/09/2022.

Il propose de ne pas remplacer ce poste.

A l'unanimité, les membres présents ACCEPTENT de ne pas réélire un 2^{ème} adjoint.

9 POUR

⇒ VŒUX 2023 :

Monsieur le Maire propose que les vœux pour 2023 soient maintenus comme à l'accoutumée si d'ici là aucune restriction avec le Covid.

⇒ RPQS 2021 :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire pour présenter ce rapport 2021.

Données 2021 :

Le service d'eau potable de Cazalis est exploité en délégation de service par la SOGEDO.

Le contrat de délégation prendra fin en décembre 2025.

Il y a 158 abonnés. 16 186 m3.

Volumes vendus : 16 603 m3.

Tarif de l'eau TTC au m3 : 2.66 euros

Le rapport est disponible à la mairie.

A l'unanimité, les membres du conseil ADOPTENT le RPQS 2021.

9 POUR

⇒ INTRAMUROS :

Monsieur le Maire informe les membres que le site est ouvert depuis le 23/09/2022 et que tous les usagers peuvent se connecter.

Une page pour l'auberge de Cazalis sera ouverte sur le site.

Les administrateurs sont Le Maire, la secrétaire de mairie et le 1^{er} adjoint.

⇒DELEGUEE RPI :

Suite à la démission de la 2^{ème} adjointe, Angela BALSAMELLI qui était jusqu'alors suppléante, passe titulaire déléguée au RPI.

QUESTIONS DIVERSES

Chiens errants

Plusieurs problèmes se posent concernant la recrudescence des chiens errants sur la commune de Cazalis et notamment au lieu dit Régan avec les chiens de Madame LAPIERRE, la locataire de la mairie. Un courrier a été envoyé.

Apparemment les chiens de Mme BOUIC sont en liberté aussi. Un courrier sera aussi envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.